

RÉSOLUTION      264-09                      57-16  
Date d'adoption :   17 novembre 2009    22 mars 2016  
En vigueur :        18 novembre 2009    22 mars 2016  
À réviser avant :    2 février 2016

Directives administratives et date d'entrée en vigueur : PER22-DA – 7 mars 2016

---

1. Une entrevue de fin d'emploi est une entrevue réservée à un membre du personnel qui quitte le CEPEO. Le membre du personnel qui a remis sa démission reçoit, avant son départ, par courriel, un lien électronique pour compléter le « *Rapport de fin d'emploi* ».
2. Le membre du personnel complète de façon anonyme le questionnaire et les résultats sont transmis au Service des ressources humaines.
3. Le Service des ressources humaines présente un rapport sommaire des résultats généraux au Conseil une fois par année. Aucun nom n'est utilisé dans les rapports d'entrevue de fin d'emploi afin d'assurer la confidentialité des répondants. Les renseignements doivent être présentés de façon générale afin d'éviter de reconnaître la provenance des commentaires.

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives pour assurer l'application et la mise en œuvre de cette politique.